

## RÉGLEMENT DU JEU

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

Belle au Naturel, dont le siège social est situé à Vedène dans le Vaucluse, organise un jeu intitulé "LES TROPHÉES BELLE AU NATUREL". Les gagnants seront les participants ayant voté pour la sélection de 5 soins ayant obtenu le plus grand nombre de votes en suivant les conditions définies ci-après.

Le jeu se déroule du Jeudi 10 février 2022 à 9h au vendredi 25 mars 2022 à 00h.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

2.2. La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le jeu est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

### ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU & MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site de [belleaunaturel.fr](http://belleaunaturel.fr), aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

### ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Dans les 5 jours suivant la fin du jeu, l'Organisateur dévoilera la combinaison des 5 soins préférés des participants lors d'un post sur la page officielle [Facebook](#) et [Instagram](#) de BelleauNaturel.fr. Si le nombre de gagnants dépasse les 15 abonnements cadeaux mis en jeu, un tirage au sort sera effectué pour désigner les 15 gagnants.

### ARTICLE 5 – DOTATIONS

15 abonnements cadeaux de 6 mois à la box BelleauNaturel d'une valeur de 189€ chacun.

#### ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

Les gagnants seront contactés par mail par BelleauNaturel.fr afin de leur remettre leur abonnement cadeau. Un email sera également adressé aux participants n'ayant pas gagné.

La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant.

#### ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

BelleauNaturel.fr ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant et ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur l'adresse mail communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon automatique est interdite. La violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

#### ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au jeu-concours. En application des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, qu'il peut exercer en s'adressant à BelleauNaturel via le [formulaire de contact](#).

#### ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 1 au plus tard le 28 février 2022 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).